



REGLEMENT 2012

MB RACE 25 Km - non chronométrés

Toute inscription à la MB Race 25 Km 2012 implique l'acceptation du règlement. Le non-respect du règlement peut entraîner le retrait de la plaque du participant par l'organisation.

1. Définition

La MB Race 25 Km n'est pas une compétition mais une randonnée. Chaque participant pédale au rythme qui lui convient.

La MB Race 25 Km est ouverte à tous à partir de 8 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs). Les participants âgés de moins de 16 ans doivent être accompagnés par leur responsable légal ou une personne majeure désignée par les parents.

Chaque randonneur doit être apte à la pratique du VTT en montagne.

2. Organisation

La MB RACE est organisée par l'association MB RACE.

Coordonnée de l'organisateur :

Association MB RACE

1051, avenue de Genève

74700 SALLANCHES

+33(0)4 50 91 37 82 | vincent@mb-race.com

3. Date et lieux

La MB Race 25 Km aura lieu le dimanche 8 juillet 2012 dans le domaine des Portes du Mont-Blanc. Le retrait des plaques de cadre aura lieu sur place le matin de l'épreuve, voir détails sur le site www.mb-race.com.

4. Processus d'inscription et tarif

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 6 octobre 2011.

3 possibilités d'inscriptions :

- En ligne sur le site www.mb-race.com

- Par bulletin papier disponible dans les salons et magasins partenaires à renvoyer à l'adresse suivante accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la MB Race.

Association MB Race

1051, avenue de Genève

74700 SALLANCHES

- Sur place, le jour de l'épreuve : lieux et horaires communiqués sur le site internet www.mb-race.com.

Le tarif est de 20€ par participant. L'inscription des enfants âgés de 12 ans et moins est gratuite.

L'inscription comprend la logistique et la sécurité de l'épreuve, les ravitaillements.

5. Assurance / Responsabilité

L'organisation contracte une assurance qui assure les coureurs en responsabilité civile. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels.

L'organisation recommande vivement à chaque participant de faire établir un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en montagne.

6. Matériel / équipement obligatoire

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de son entretien.

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de la randonnée. Il est conseillé aux participants d'utiliser des protections (pour les genoux, coudes, dorsales, casque intégral). Il est conseillé d'emporter un vêtement chaud et un vêtement de pluie, la météo en montagne est très changeante.

7. Modification des parcours / annulation

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment, dans l'intérêt des participants et de leur sécurité.

En cas de neutralisation totale, ou d'annulation de la MB Race 25 Km le jour même (conditions météorologiques exécrables ...), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

8. Remboursement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif.

Toutefois les personnes ayant souscrit à l'assurance annulation lors de leur inscription au prix de 4 € pourront être remboursées dans les conditions suivantes :

Jusqu'au 7 Juin 2012 (un mois avant la course) :

Motifs : Certificat médical contre-indiquant la pratique du sport / certificat de travail

Remboursement intégral de l'inscription hors frais de dossier (frais internet et frais assurance annulation).

Du 8 au 22 Juin 2012 (15 jours avant la course) :

Motifs : Certificat médical contre-indiquant la pratique du sport / certificat de travail / certificat de décès d'un proche

Remboursement 50% de l'inscription hors frais de dossier (frais internet et frais assurance annulation).

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve.

9. Respect du code de la route

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation.

10. Respect de l'environnement

Au vu de la beauté de la région et du site nous accueillant, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter ses papiers par terre, ne pas sortir des itinéraires balisés...).

Le non-respect de ces règles peut entraîner un retrait de la plaque de cadre du participant.

11. Sécurité

En cas d'accident, chaque participant est tenu de porter assistance aux personnes accidentées dans l'attente de l'intervention des secours organisés.

Il est possible de rencontrer d'autres utilisateurs sur le domaine, les respecter est une nécessité.

12. Droit à l'image

Par sa participation à la MB Race 25 Km 2012, chaque concurrent autorise expressément MB RACE (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB RACE en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

13. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.

14. Modification du règlement

Le comité de course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.